

6 mai | 2012

Éducation en Haïti : Quel futur pour les partenariats publics-privés

Ariane Guy

[Mémoire]

Superviseur: Dr Stephen Baranyi

Lecteur: Dr Gilles Breton

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| RÉSUMÉ | 3 |
| 1. L'éducation et le développement | 4 |
| 1.1 Les grandes initiatives internationales en éducation | 6 |
| 1.1.1 Éducation pour tous | 6 |
| 1.1.2 Les Objectifs du Millénaire pour le développement | 7 |
| 1.2 Partenariats publics-privés; Débats et initiatives dans un contexte de pays en développement | 8 |
| 1.2.1 Débats actuels | 8 |
| 1.2.2 Initiatives actuelles des partenariats publics-privés | 10 |
| 1.3 La prestation de services sociaux dans les États fragiles | 11 |
| 1.4 Cadre théorique | 12 |
| 2. Le contexte d'Haïti | 14 |
| 2.1 L'Éducation en Haïti | 16 |
| 2.2. Les plans du gouvernement haïtien et des partenaires pour l'éducation | 20 |
| 2.2.1 Plan national d'éducation et de formation (PNEF), 1997 | 20 |
| 2.2.2 Cadre de Coopération Intérimaire, 2004-2006 | 21 |
| 2.2.3 Groupe de travail pour l'éducation et la formation (GTEF), 2008 | 22 |
| 2.2.4 Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2008-2010 (DSNCRP) | 23 |
| 2.2.5 Plan d'Action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, 2010 | 24 |
| 2.2.6 Stratégie-pays Haïti de la Banque Interaméricaine de développement (BID), 2011-2015 | 25 |
| Critiques des plans stratégiques | 25 |
| 2.3 Les partenariats publics-privés actuels en Haïti | 27 |
| 2.3.1 Partenariats publics-privés contractuels | 28 |
| 2.3.2 Multipartenariats dans le domaine de l'éducation (MPE) | 29 |
| 3. Le gouvernement Martelly; où en sommes-nous quant aux initiatives passées et aux partenariats? | 31 |
| 3.1. Déclarations présidentielles, promesses et actions | 32 |
| 3.2 Vision et évolution des initiatives; des partenariats susceptibles de revitaliser le secteur de l'éducation? | 35 |
| 4. Un modèle prometteur pour un financement, une qualité et un accès durables | 38 |
| 4.1 Rôle et défis de l'ONAPE | 38 |
| 4.1.1 Critiques de l'ONAPE | 41 |
| 4.1.2 Faire preuve de réalisme | 42 |
| 4.1.3 Pourquoi pas l'ONAPE? | 43 |
| 4.2 Enjeux pour l'égalité des chances | 45 |
| 4.2.1 Financement durable | 45 |
| 4.2.3 Qualité des services | 47 |
| 4.2.4 Accès équitable | 49 |
| Conclusion | 51 |
| Bibliographie | 56 |

RÉSUMÉ

La cohabitation des secteurs public et privé est une réalité à laquelle fait face la plupart des systèmes d'éducation, autant dans les pays développés, que dans ceux en développement. Cependant, dans un État fragile comme Haïti, la dominance du secteur privé comble l'absence de l'État, sans toutefois améliorer le système éducatif.

C'est en s'intéressant à la construction sociale des relations entre les secteurs public et privé qu'il est pertinent de déterminer si les partenariats publics-privés actuels sont en mesure de revitaliser le secteur de l'éducation, en vue d'une égalité des chances scolaire pour tous les Haïtiennes et les Haïtiens. Les théories constructiviste et néo-institutionnaliste sont des outils permettant l'analyse des divers plans stratégiques nationaux majeurs d'Haïti établi entre 1997 et 2011, et des déclarations du gouvernement haïtien actuel.

Les partenariats publics-privés dans le secteur de l'éducation en Haïti ont été largement abandonnés par les récents gouvernements d'Haïti. Cependant, l'Office national de partenariat en éducation (ONAPE) est un mécanisme crédible et légitime qui, par sa structure et ses objectifs, serait en mesure de favoriser de nouveaux partenariats publics-privés en assurant l'accroissement du financement, de la qualité et de l'accès aux services éducatifs. L'ONAPE se veut un endroit où le secteur public et le secteur privé sont coordonnés afin de retirer des bénéfices de leur coopération pour le système d'éducation. Tout compte fait, la transformation du système éducatif par la voie de l'ONAPE repose de manière importante sur la capacité de l'État à valoriser les divers acteurs de l'éducation haïtienne et à redéfinir la coopération entre le public et le privé, tenant compte des difficultés sociopolitiques haïtiennes.

ÉDUCATION EN HAÏTI; QUEL FUTUR POUR LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

Depuis le séisme du 12 janvier, la mobilisation de la communauté internationale a nourri des espoirs de changement et de progrès pour la société haïtienne. Il est une croyance universelle que l'éducation est un levier pour le développement social, la croissance économique, pour éradiquer la pauvreté, et instaurer un changement durable de progrès sociétal. Lors des dernières élections présidentielles, le président de la République d'Haïti, Michel Martelly, a déclaré l'éducation une priorité nationale en affirmant la gratuité pour tous. C'est dans une optique d'analyser un meilleur futur pour le secteur de l'éducation d'Haïti que ce projet vise à répondre à la question suivante; Est-ce que les partenariats publics-privés que l'actuel gouvernement haïtien propose pour revitaliser le secteur de l'éducation sont susceptibles d'élargir l'accès à l'éducation en Haïti, ou risquent-ils de perpétuer les inégalités d'accès existantes? Afin d'y répondre, il faudra d'abord présenter la relation entre l'éducation et le développement, ensuite exposer le contexte spécifique d'Haïti, puis analyser la posture du gouvernement actuel, afin de déterminer ce qui est fait et ce qui doit être fait pour reconstruire le système d'éducation en Haïti.

1. L'éducation et le développement

Le discours du développement international a subi des changements majeurs depuis les années 1950, où le développement a pris sa forme plus concrète avec les débuts de l'aide internationale aux pays les moins industrialisés. Depuis ces années, de grandes institutions internationales ont émergé, telles que l'Organisation des Nations

Unies (ONU), la Banque Mondiale, et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science, et la Culture (UNESCO). L'émergence de celles-ci a eu des contributions majeures sur le développement international et sur l'affirmation du lien entre le développement et l'éducation.

L'éducation a été inscrite comme droit fondamental dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (Chabbott, 2003, p. 57). Puis, au début des années 1950, elle a tôt fait d'être une requête des pays qui voulaient la scolarisation primaire universelle, en reconnaissant son rôle dans la croissance économique et dans la promotion de la paix internationale (Chabbott, 2003, p. 51). L'accès à l'éducation n'est pas encore universel malgré la persévérance de l'ONU, de ses agences et institutions connexes, des ONG, d'acteurs gouvernementaux et de la société civile. Tout de même, l'évolution du discours du développement a transformé celui de l'éducation au sein des États fragiles afin de reconnaître les bénéfices d'une société éduquée.

Il existe donc cette certitude que l'éducation doit faire partie intégrante du processus de développement, puisqu'elle est un outil vers la croissance économique et un moyen de combattre la pauvreté, d'améliorer l'équité sociale, l'opportunité des chances ainsi que la santé maternelle et infantile. L'éducation aide à la création d'un sentiment d'unité sociale, d'identité, à la promotion du statut de la femme, et à l'adaptation aux nouvelles technologies (Lockheed & Verspoor, 1991, p. 2). Un peuple éduqué, capable de lire et écrire aura des enfants capables du même, objectif que la communauté internationale s'est donné le devoir moral d'accomplir. Une société éduquée est en mesure de mettre en place des initiatives de développement qui lui sont adaptées, et d'augmenter la capacité de production de sa population (Turrent & Oketch, 2009, p. 357).

Les bénéfices de l'éducation pour la société sont énormes pour tous les pays, mais les pays en développement sont ceux qui en voient le moins les fruits. Ceci est dû à peu de coordination et d'allocation des ressources, et un manque de capacité et de volonté des acteurs. L'éducation primaire universelle est sur l'agenda international depuis plus d'un demi-siècle, car il est reconnu qu'elle est le moyen le plus puissant de réduction de la pauvreté et elle est la base pour une croissance économique durable, une bonne gouvernance et des institutions efficaces (Turrent & Oketch, 2009, p. 357).

1.1 Les grandes initiatives internationales en éducation

Le lien indélébile entre l'éducation et le développement a eu comme effet la création d'initiatives internationales, en vue de promouvoir de meilleures conditions de vie au niveau des droits de la personne et de la paix par l'entremise de l'éducation, permettant une croissance du capital humain, et du coup éradiquant la pauvreté (Clarke & Feeny, 2007, p. 11). De multiples initiatives se sont concrétisées, telles que le mouvement d'Éducation pour tous (EPT) suite aux conférences de Jomtien en 1990 et Dakar en 2000, et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) émergeant de la Conférence du Millénaire, dont le second objectif est l'accès à une éducation primaire universelle de base.

1.1.1 Éducation pour tous

En 1990 à Jomtien, Thaïlande, la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous a rassemblé des délégués de 155 pays et des représentants de 150 organisations gouvernementales et non gouvernementales (UNESCO, 1995-2010). Ensemble, ils ont adopté la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous, qui réaffirme l'éducation en tant que droit fondamental, en proposant des objectifs voulant être atteints d'ici l'an

2000. Au Forum mondial sur l'éducation à Dakar, Sénégal en 2000, un cadre d'action proposant six objectifs a été adopté afin de réitérer l'effort international.

Le cadre d'action de Dakar qui présente douze stratégies en vue de l'atteinte de l'EPT, repose sur l'idée qu'un revirement de la situation de l'éducation dans le monde est possible grâce à des changements au niveau des politiques publiques des pays (UNESCO, 2007, p. 17). Ce plan d'action a été présenté afin d'encourager les pays à bâtir un plan national compréhensif pour l'éducation, soulignant leurs enjeux spécifiques quant à l'intégration de la société civile dans les plans et programmes de l'EPT et à la création de partenariats avec des acteurs non étatiques comme le secteur privé et les ONG (UNESCO, 2007, p. 99). Ces propositions du plan de l'Éducation pour tous ont été utilisées par plusieurs pays en développement, contribuant à aller de l'avant vers une éducation universelle pour tous les enfants, les jeunes et les adultes. Un des plus grands obstacles soulignés par le cadre d'action de l'EPT est notamment le besoin d'augmenter le financement public pour les projets d'éducation de base (UNESCO, 2007, p. 140).

1.1.2 Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) établi en 2000, le second est celui de l'éducation primaire universelle pour tous. (Nations Unies, 2009, p. 4). Les résultats mondiaux dans le secteur de l'éducation ont démontré beaucoup de progrès; « la scolarisation primaire atteignait 88 pour cent en 2007, contre 83 pour cent en 2000 » (Nations Unies, 2009, p. 4). Cependant, plus de 10 pour cent des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, et selon un rapport de l'UNESCO, au moins 29 millions d'enfants ne seront pas scolarisés en 2015 (Nations Unies, 2009, pp. 14-15). Cet objectif est crucial pour l'atteinte de tous les autres objectifs. Les OMD

proposent des initiatives qui peuvent encore se développer dans le futur, tels que de larges réformes dans les services publics et plus d'investissements financiers, humains et matériels (Nations Unies, 2009, p. 16).

L'EPT et les OMD sont deux initiatives complémentaires qui offrent une approche multidimensionnelle de la réduction de la pauvreté et du processus de développement. Cependant, l'EPT propose un élément que les OMD ne proposent pas concrètement; les partenariats publics-privés comme levier pour l'avancement des pays en développement.

1.2 Partenariats publics-privés; Débats et initiatives dans un contexte de pays en développement

1.2.1 Débats actuels

Les partenariats publics-privés (PPP) sont un mécanisme de coopération entre des acteurs publics et privés en vue d'offrir des services et des projets publics (Urio, 2010, p. 5). Les acteurs privés, ou non-publics, font référence à tous les acteurs non-gouvernementaux, les entreprises privées et les organisations de la société civile. Les PPP ne sont pas synonymes de privatisation, ils se trouvent plutôt entre la privatisation et l'offre publique de services. Ils sont un mécanisme qui grandit en termes de popularité parmi le secteur public, car les acteurs privés sont habituellement en mesure d'offrir plus de ressources financières, celles-ci étant une importante lacune des acteurs publics dans les pays en développement. Puisque les partenariats publics-privés sont perçus comme ayant des avantages et inconvénients selon leur mise en place et leur imputabilité, il existe deux grands débats; soit celui en faveur ou celui en opposition aux PPP.

Les arguments en faveur des partenariats publics-privés se fondent sur les retombées positives de ces mécanismes. Les PPP sont vus comme un partenariat pouvant

créer de la compétition dans le domaine de l'éducation, poussant le secteur public à offrir une meilleure qualité de service afin de concurrencer avec la demande pour le secteur privé (Patrinos, Barrera-Osorio, & Guaqueta, 2009, p. 4). Les PPP offrent des contrats plus flexibles que les accords offerts par le secteur public; les gouvernements peuvent choisir les fournisseurs du secteur privé à l'aide d'un appel d'offres ouvert, où ils posent eux-mêmes les critères pour la qualité de l'éducation. Ceci encourage les contracteurs à offrir le meilleur service selon une approche coût-bénéfice. Puis, les PPP apportent un partage des risques entre tous les acteurs, contribuant à une augmentation de l'efficacité de l'approvisionnement de services, puisque personne ne veut payer pour les externalités négatives. (Patrinos, Barrera-Osorio, & Guaqueta, 2009, p. 4). Donc, les partenariats publics-privés sont en mesure de promouvoir plus d'imputabilité du côté du gouvernement, et d'encourager les groupes du secteur privé à renforcer les capacités étatiques tout en contribuant de manière constructive au développement de la société et du marché local de l'emploi.

Cependant, certains débats sur les PPP soutiennent des arguments négatifs tels que; les PPP peuvent mener à la privatisation des services publics en réduisant le contrôle de l'État; ils peuvent contribuer aux clivages socio-économiques de la population en offrant de meilleures écoles aux meilleurs étudiants; ils peuvent laisser les plus démunis dans un système d'éducation publique déplorable abandonné par des parents plus éduqués; et ils peuvent créer des menaces aux emplois actuels du secteur qui sont stables (Patrinos, Barrera-Osorio, & Guaqueta, 2009, p. 5).

Il est possible de remédier à cette crainte de la privatisation et de l'accentuation des inégalités socio-économiques par l'emplacement d'un mécanisme imputable entre le gouvernement, le secteur privé et les bailleurs de fonds.

1.2.2 Initiatives actuelles des partenariats publics-privés

Les partenariats publics-privés sont devenus un mécanisme favorisé par la communauté internationale afin de développer les secteurs de l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau. Les motivations pour les PPP sont que de tels engagements ont créé de meilleures capacités de gestion, d'innovation, et une culture de performance contribuant à instaurer à long terme des éléments clés pour une durabilité des projets de développement (WEF, Janvier 2006, p. 8).

Lors d'une table ronde du Forum Économique Mondial à Brasilia en 2004, plusieurs initiatives de partenariats publics-privés ont été présentées. Par exemple, Business Trust (Afrique du Sud) est une initiative de compagnies qui travaillent avec le gouvernement afin de cibler la création d'emplois et des programmes de renforcement des compétences; l'institut Ayrton Senna (Brésil) amène les entreprises à investir dans la qualité des écoles brésiliennes; puis Nike et la Fondation des Nations Unies fournissent des ressources dans le domaine du marketing afin de valoriser le profil de l'éducation des filles (WEF, p. 3).

Les entrepreneurs de LeapFrog, qui manufacturent des appareils électroniques éducatifs pour les enfants, développent des technologies à faible coût pour des personnes en Inde (WEF, p. 6). Les appareils sont loués à des centres pour femmes, où ils sont ensuite prêtés à des familles en échange d'un coût modique (WEF, p. 6). Une telle initiative bénéficie aux centres pour femmes qui font un revenu en louant les appareils, et

profite aux enfants et familles qui ont accès à des outils d'apprentissage, tout en étant en mesure d'utiliser une nouvelle technologie.

Dans le secteur de l'éducation, l'UNESCO s'allie au Forum Économique Mondial afin de soutenir le programme Éducation pour tous. Les initiatives mondiales comptent parmi tant d'autres, un partenariat avec Hewlett-Packard afin de remédier à la fuite des cerveaux en Europe du Sud-Est en fournissant des ordinateurs aux universités (UNESCO, 2006, p. 5). L'UNESCO, Coca-Cola, Rotary International et la Chambre de Commerce Française-Malgache ont établi un programme d'éducation de 5 années condensées en 10 mois (UNESCO, 2006, p. 6). Ceci répond à un défi prépondérant des pays en développement où plusieurs milliers d'enfants sont surâgés par rapport à leur niveau académique, contribuant au large taux d'abandon et à la surpopulation des salles de classe.

Ces quelques exemples démontrent que les PPP sont des outils utilisés dans de nombreux pays et ils répondent à des lacunes contextuelles. Ce sont des initiatives de court, moyen et long terme qui doivent être envisagées dans une perspective durable afin d'en faire bénéficier les entreprises, les acteurs du secteur public et la société civile.

1.3 La prestation de services sociaux dans les États fragiles

L'approvisionnement de services dans les pays en développement est complexifié par un environnement instable et fragile, puis caractérisé par un manque de volonté et de capacité étatique, de corruption et clientélisme, une absence de cadre national favorisant des politiques socioéconomiques durables, le manque de ressources financières et la dépendance à l'aide internationale (OECD, 2008, p. 18). Les entraves à l'offre de services sont nombreuses pour les États fragiles, cependant l'éducation offre un point

d'entrée important pour répondre aux sources de fragilité des États tels qu'Haïti (OECD, 2008, p. 21). En fait, l'approvisionnement de services est affecté par l'absence d'un cadre de politiques nationales, mais les donateurs peuvent faire des choix stratégiques afin de remédier à cette situation (OECD, 2008, p. 8). Ce choix est soit de réformer les fonctions déjà existantes de l'État, soit de travailler en parallèle avec elles (OECD, 2008, p. 3).

La focalisation sur le cas des États fragiles s'explique entre autres par le fait que ces États représentent 75 pour cent du déficit des Objectifs du Millénaire pour le développement, en plus d'abriter la moitié des enfants non scolarisés (OECD, 2010, pp. p.17,22). Depuis la crise économique de 2008, il est difficile pour les bailleurs de fonds autant internationaux que privés de maintenir tout le financement aux programmes, et ce pour tous les pays bénéficiaires. Il est donc d'autant plus difficile pour les pays en développement de continuer et d'augmenter la prestation des services sociaux comme ils le devraient.

Afin de reconnaître la difficulté inhérente des pays en développement, le Comité d'aide au développement (CAD) a établi dix principes d'engagement international dans les États fragiles. Ces principes soulignent les obstacles de l'offre de services dans les États fragiles (OCDE, 2010, p. 5). Reconnaître qu'il existe bel et bien des défis majeurs pour l'approvisionnement des services dans les États fragiles permet de choisir des modèles et des mécanismes adaptés aux besoins locaux. Les partenariats publics-privés sont les mécanismes privilégiés pour offrir l'éducation primaire gratuite pour tous.

1.4 Cadre théorique

Entreprendre l'analyse des partenariats publics-privés dans le secteur de l'éducation en Haïti implique de choisir quels acteurs sont centraux et quelles relations

sont pertinentes dans la compréhension des enjeux du système éducatif. Deux approches théoriques sont adoptées dans ce travail; le constructivisme critique et le néo-institutionnalisme.

L'approche constructiviste propose d'analyser la construction des systèmes sociaux (Giddens, 1984, p.228). Dans le cas d'une analyse du système d'éducation, cela se trouve à être la construction sociale des secteurs public et privé, tout en observant les comportements de la population dans le choix de l'éducation, puisque c'est l'action humaine qui contribue à renforcer les systèmes sociétaux tels que les institutions éducatives (Giddens, 1984, p.229). Le constructivisme critique offre la possibilité de comprendre comment et en quoi certains acteurs de la société haïtienne ont pu construire des concepts couramment utilisés dans les essais sur Haïti, tels que les notions de refondation et de reconstruction d'Haïti, et comment ces termes s'appliquent à l'éducation.

Dans le cadre de ce travail sur les partenariats publics-privés dans le secteur de l'éducation en Haïti, le constructivisme critique permettra de comprendre le rôle que jouent les acteurs tels que le gouvernement, le secteur privé et la société civile, avec la communauté internationale, dans un contexte d'État fragile. Une attention est portée sur la construction des relations socioéconomiques entre Haïtiens qui alimentent la division entre éducation publique et éducation privée. Les normes et les règles interviennent dans la formation des identités et des comportements des individus et des entreprises, et ceci devra être tenu en compte lors de l'analyse des intérêts du secteur privé dans l'éducation (Peters, 2005, p.118) (Zehfuss, 2002, p.31).

Puis, plusieurs écrits et recherches académiques s'attardent à analyser d'un point de vue néo-institutionnel le sujet de l'éducation, où les institutions moulent leurs participants (Peters, 2005, p. 26). Mais aussi où les participants vont vers des institutions qui les représentent au niveau du comportement et des valeurs (Peters, 2005, p. 27). En ce sens, le néo-institutionnalisme offre une complémentarité à la théorie constructiviste critique. Il permet de comprendre et d'analyser le rôle des institutions dans le développement d'Haïti et dans les discours sur le développement. De plus, le néo-institutionnalisme offre une perspective sociologique de l'influence des institutions sur le comportement des acteurs de la société.

Dans le cadre de ce travail, l'approche néo-institutionnelle cherchera à définir si le contexte haïtien est propice à l'établissement d'institutions telles que les partenariats publics-privés. La société peut-elle s'approprier un tel mécanisme pour le secteur de l'éducation? Il est maintenu que les institutions peuvent réconcilier l'intérêt national et l'intérêt commun des États, facilitant ainsi la coopération. Les institutions peuvent arriver à faire réaliser les intérêts à court terme d'un État et d'une entreprise, et les gains à long terme, il est cependant essentiel de comprendre les avantages de la coopération entre le public et le privé.

2. Le contexte d'Haïti

Afin d'analyser le secteur de l'éducation et la question spécifique des partenariats publics-privés dans ce secteur, il est nécessaire de faire un bref survol du contexte haïtien, de l'éducation, des plans en la matière et des partenariats publics-privés actuels.

Haïti a gagné son indépendance d'une rébellion d'esclaves en 1804. Son histoire est qualifiée de tumultueuse, dû à une superposition de crises politiques et économiques qui ont endommagé la société et les institutions haïtiennes, ainsi que leur développement. Haïti est le pays le pauvre des Amériques, et le plus grand bénéficiaire d'aide publique canadienne au développement après l'Afghanistan. Elle a un PIB par habitant de 1180 \$ US, où 72 pour cent de la population vit avec moins de 2 \$ par jour (Heine & Thomspson, 2011, p. 3). Le taux d'alphabétisation des adultes est de 55 pour cent et le taux de chômage est estimé à 60 pour cent (Heine & Thomspson, 2011, p. 4). Le secteur d'économie informelle abrite une grande majorité des Haïtiens, surtout depuis le séisme du 12 janvier 2010 qui a coûté la vie de 200 000 à 300 000 personnes, et détruit près de 90 pour cent des infrastructures de Port-au-Prince et des environs.

Les failles de l'État haïtien étaient présentes bien avant ce séisme, mais ont ressurgi avec plus d'ampleur après cette catastrophe. Les enjeux de la fragilité d'Haïti sont liés à sa situation économique; avec une croissance négative et une trop grande libéralisation et privatisation qui ont nuit aux entreprises locales et ont imposé des taxes sur la population.

Les défis de l'État haïtien sont nombreux dans le secteur de la gouvernance vu la fragilité de l'appareil gouvernemental, des institutions et la grande dépendance à l'aide internationale. La crise alimentaire et du pétrole suite à l'embargo américain au début des années 1990, les désastres naturels et la crise économique de 2008 ont été des chocs énormes pour le développement d'Haïti. La communauté internationale et Haïti doivent adopter une approche distincte afin de remédier aux problèmes de pauvreté qui affectent les diverses sphères socioéconomiques du pays.

Reste que l'histoire d'Haïti n'est pas que négative, le peuple haïtien retient les caractéristiques des premiers esclaves rebelles; ils sont courageux, déterminés et débrouillards. Depuis le récent séisme, un discours de reconstruction et refondation d'Haïti est diffusé. Il propose d'opter pour un nouveau cadre de travail et une nouvelle vision globale de la société et de l'État haïtien, en vue de reconstruire une meilleure Haïti. Nombreux sont d'avis que l'éducation est un levier majeur du développement d'Haïti.

2.1 L'Éducation en Haïti

Il est évident que les crises politiques et économiques ont largement affecté le secteur de l'éducation en termes de sa capacité d'accès, des ressources allouées, de son étendue et de sa qualité. Bien que toutes les constitutions de la République d'Haïti affirment que l'éducation devait être universelle, les taux de scolarisation sont très faibles; 22 pour cent au secondaire et 10 pour cent au niveau supérieur (Jean, 1988, p. 15)(Gouvernement d'Haïti, 2010, p. 68). Environ 38 pour cent de la population âgée de 15 ans et plus est analphabète (Gouvernement d'Haïti, 2010).

Le secteur de l'éducation haïtienne a connu deux grandes réformes; la réforme Bernard de 1978 qui focalisait sur les techniques et les vocations, puis la réforme du Plan national pour l'éducation et la formation (PNEF) en 1997. En vue de pallier à l'absence d'implantation de ces réformes, l'ancien président d'Haïti René Préval a créé le Groupe de travail pour l'Éducation et la Formation (GTEF), selon la Commission présidentielle demandée en 2008 (GTEF, 2010, p. XXXI). Les récents plans du gouvernement et les documents de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté laissent voir une volonté de travailler sur le secteur de l'éducation.

Le secteur de l'éducation en Haïti est qualifié de dysfonctionnel dû à son abandon par l'État haïtien depuis plusieurs décennies, laissant place à de grandes inégalités au sein de la société. En 2006, le budget total alloué par le gouvernement haïtien pour le système d'éducation accueillant plus de deux millions d'enfants était de 83 millions de dollars, ce qui équivaut à 41\$ par élève (Wolff, Mai 2009, p. 1). Tel que noté dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti (PDNA) présenté par le gouvernement d'Haïti suite au séisme de 2010, l'offre d'éducation est extrêmement inégalitaire au pays. La communauté internationale affirme que la faiblesse du système d'éducation contribue à la violence et aux conflits dans la société. Afin de créer un revirement de la situation, et briser le cycle de la pauvreté, du chômage et du sous-développement, il importe de réaliser que la sécurité et le développement d'Haïti reposent sur un système d'éducation fonctionnel. L'égalité des chances scolaires en Haïti a longtemps été délaissée, au détriment du bien-être de la société.

Les dommages du séisme

Les nombreux défis qui s'imposent à la communauté internationale et aux acteurs haïtiens sont des enjeux de taille. Quelques-uns de ces défis sont; le financement, la pauvreté, la prépondérance du secteur privé, les ressources limitées des familles, des écoles et de l'État, les barrières linguistiques, le manque d'infrastructures, et le manque de personnel formé. Puis, le séisme de janvier 2010 a ajouté des obstacles supplémentaires; les pertes d'infrastructures et de personnel, le déplacement de population vers d'autres départements ajoutant un stress sur l'offre de services, et la diminution des capacités des familles à répondre aux besoins d'éducation de leurs enfants (Gouvernement d'Haïti, 2010, pp. 69-70). À titre d'exemple de difficultés à surmonter,

l'estimation des dommages du secteur de l'éducation suite au séisme est évaluée à 478,9 millions de dollars US et les pertes sont estimées à 147,9 millions de dollars US (Gouvernement d'Haïti, 2010, p. 69).

La dominance du secteur privé

L'offre d'éducation en Haïti souffre des maux de l'État haïtien, fragile, qui n'est pas en mesure de fournir une quantité et une qualité d'éducation capable de soutenir la demande et les besoins de la population. Le secteur public et le secteur privé occupent la sphère de l'éducation, mais le privé est dominant, comblant l'absence de l'État. C'est surtout la faible qualité de l'éducation des écoles publiques qui explique l'éclosion des écoles privées dans les pays en développement, et la faible satisfaction des parents qui en explique la demande (Tooley & Dixon, 2006, p. 444).

La majorité des enfants sont inscrits à l'école privée en vue d'obtenir une meilleure éducation que l'école publique n'est pas en mesure de fournir. Cependant, il n'existe pas seulement des écoles privées pour les nantis, mais aussi des écoles privées pour les démunis. Ces écoles privées pour les pauvres ne font pas partie de la solution des Objectifs du Millénaire pour le développement pour quelques raisons; les écoles privées seraient inéquitables puisqu'elles requièrent un coût et qu'elles ne favorisent pas l'équité des genres, car les parents vont préférer y envoyer leurs fils; l'éducation y serait de piètre qualité; et ces écoles mépriseraient le système scolaire gouvernemental, retirant ainsi la pression pour améliorer le système public (Tooley & Dixon, 2006, p. 446).

Un des grands défis entourant l'éducation en Haïti est le manque de ressources financières. Ceci explique l'investissement massif du secteur privé depuis les 30 dernières années, signifiant que 80 pour cent de l'éducation haïtienne est offerte par le

secteur privé et financée par des familles et des sources de fonds du secteur non public (FOCAL, Février 3-4, 2007, p. 4). Cependant, le secteur privé est saturé d'étudiants et ne réussit pas à soutenir la demande. Selon les commentaires et discussions recueillis par les participants au forum du FOCAL, certains proposent que les secteurs public et privé aient leurs propres domaines d'expertise (FOCAL, Février 3-4, 2007). D'autres favorisent le rôle du secteur privé dans la formation professionnelle, ou maintiennent qu'il devrait être mandaté à assurer la qualité de l'éducation, selon un mandat constitutionnel (FOCAL, Février 3-4, 2007).

Rappelons nous aussi que la question du statut socioéconomique des familles est significative dans le choix de fréquentation d'une école, ce qui implique que le revenu des familles est le déterminant majeur de la qualité de l'éducation qu'un enfant recevra (Salmi, 2000, p. 163). Ce fait pousse plusieurs à se questionner sur le rôle de l'éducation privée dans les pays en développement, en tant qu'acteur capable ou non de promouvoir l'équité (Salmi, 2000, p. 163). L'approche néo-institutionnelle permet de comprendre en quoi le secteur privé se présente comme la meilleure option aux parents. L'éducation privée devient alors une obligation sociale pour les familles haïtiennes. Les individus sont conditionnés dans leurs choix par ces institutions privées qui ont su depuis des années bâtir leur statut élitiste dans la société haïtienne. Ces idées expliquent la dominance du secteur privé en Haïti, en tant que résultat de la nature relationnelle des intérêts et des identités, où les individus et les acteurs définissent leurs préférences face aux institutions en fonction du contexte social dominant (Klotz, Lynch, 1999, p.54).

Ceci pour dire que le secteur public n'a pas les ressources pour assurer une éducation de base universelle, et bien que le secteur privé est le plus prisé, il n'a pas les

capacités ou incitatifs pour assurer la qualité et l'équité en éducation. C'est pourquoi un partenariat entre ces deux fournisseurs se présente comme la meilleure option pour établir un cadre de coopération capable de réformer du secteur de l'éducation en Haïti, en vue d'une équité des chances scolaires pour les Haïtiennes et les Haïtiens.

2.2. Les plans du gouvernement haïtien et des partenaires pour l'éducation

Cette section présente un tableau de bord des grands plans mis en place par le Gouvernement Haïti et ses partenaires, en vue de définir les objectifs et outils pour le secteur de l'éducation en Haïti, et analyser la poursuite de ces objectifs par le gouvernement actuel d'Haïti.

2.2.1 Plan national d'éducation et de formation (PNEF), 1997

Le PNEF a été lancé en 1997, en tant que deuxième grande réforme de l'éducation après la Réforme Bernard de 1982. Ce plan présente dix objectifs à travers quatre axes, soit; le renforcement de la qualité de l'éducation, l'étendue de l'offre scolaire, l'amélioration de l'efficacité externe, et le renforcement de la gouvernance (Cadet, 2003, p. 4). Les actions prises à l'intérieur de ces axes sont l'élaboration de la politique de la petite enfance, le Projet National d'Éducation des Filles, la mise en place de politiques transversales pour le curriculum et les matériels scolaires, et la réforme des programmes scolaires du secondaire (Cadet, 2003, p. 4).

Observations

La nouveauté dans ce plan est l'intégration de la dimension du genre par le Projet National d'Éducation des Filles. D'autres initiatives du plan viennent répondre au problème des enfants surâgés et déscolarisés. Le PNEF tente de s'enligner avec les objectifs de l'Education pour tous. La grande stratégie pour réduire les inégalités et les

iniquités au sein du système scolaire est d'augmenter l'accès à l'éducation de base dans toutes les sections communales, ceci nécessitant la construction de nouvelles écoles (Cadet, 2003, p. 5).

2.2.2 Cadre de Coopération Intérimaire, 2004-2006

Le Cadre de Coopération Intérimaire, un rapport de 2004-2006 est présenté en partenariat par les Nations Unies, la Banque Mondiale, la Commission Européenne et la Banque Interaméricaine de développement, suite à la période de transition politique de 2004. Ce rapport souligne les leçons retenues par le gouvernement d'Haïti et les bailleurs de fonds, en servant de préalable au document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) (Republic of Haiti, July 2004, p. xi).

Parmi les quatre priorités de ce plan, une d'entre elles tente de répondre aux défis d'un système dominé par des écoles non reconnues par l'État. Cet objectif est d'améliorer la gouvernance à l'aide de mesures de régulation et de contrôle de la qualité. Ceci souhaite se faire par la mise en place un Bureau de Partenariat afin d'accroître l'accréditation et les méthodes d'évaluation, tout en offrant un instrument de financement afin de promouvoir l'équité et l'égalité dans le secteur de l'éducation privé (Republic of Haiti, July 2004, p. 33). De leur côté, les bailleurs de fonds internationaux souhaitent répondre aux objectifs en rénovant et restaurant les édifices brisés, offrant des subventions pour le début de l'année scolaire, recrutant et formant des enseignants, mettant en place des cafétérias et investissant dans les sports.

Observations

Bien que le CCI discute des services de base tels que l'éducation, ses axes prioritaires sont la gouvernance politique et économique, en vue de la stabilisation

d'Haïti. Tout de même, les enjeux liés au genre ont été déterminés comme étant un enjeu transversal, au sens où c'est un thème intrinsèquement lié à d'autres secteurs tels que la gouvernance et les droits de la personne. Cependant, le CCI ne présente pas l'enjeu du genre en lien avec l'éducation. Ceci est une lacune empirique et pratique. La construction des inégalités du genre doit être adressée dès le plus jeune âge puisqu'elle affecte les relations interpersonnelles et sociétales, et se présente comme un obstacle à l'égalité des chances scolaire et au développement.

2.2.3 Groupe de travail pour l'éducation et la formation (GTEF), 2008

Le GTEF nous vient de la Commission présidentielle en vue d'appliquer le PNEF. Les propositions fournies dans les rapports du GTEF veulent améliorer la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation en général, et l'avènement d'un Office national de partenariat en éducation (ONAPE) opérationnel et performant (Moisset, 2009, p. 5). Le GTEF recommandait aussi la création d'un Secrétariat d'État à la Formation technique et professionnelle, gérant les programmes de curricula, régulation, contrôle, évaluations et gestion opérationnelle. Puis ce plan souhaitait décentraliser le secteur de l'éducation en; transférant certaines compétences aux municipalités, telles que la gestion des établissements de la petite enfance jusqu'au 2^e cycle du fondamental; et en créant un Conseil National de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, afin de mettre en place un nouveau ministère de l'enseignement supérieur.

Observations

Le GTEF est le plan de réforme du secteur de l'éducation haïtien le plus complet. Il établit clairement le besoin de développer le secteur privé en partenariat avec l'État, tel

que l'encouragent l'UNESCO et la Banque Mondiale, en réaffirmant le besoin de répondre aux OMD et aux priorités du programme d'Éducation pour tous.

2.2.4 Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2008-2010 (DSNCRP)

Le DSNCRP pose un diagnostic de la pauvreté et de l'inégalité en Haïti selon quatre piliers en vue des défis à relever pour les acteurs étatiques et non étatiques. Le pilier du développement humain priorise plusieurs politiques de réorganisation de l'offre scolaire, de requalification du personnel, d'encadrement du système éducatif, d'amélioration de la coordination et d'accroissement des ressources publiques, notamment du financement. Les moyens utilisés pour atteindre les objectifs sont principalement de renforcer des dispositifs déjà existants, tels que le recommandent les études sur la prestation de services dans les pays en développement. Il réaffirme le besoin de mettre en place l'ONAPE en établissant un cadre de qualification et régulation des établissements.

Observations

Les propositions du DSNCRP doivent servir de base substantielle à tout projet de politique publique et de développement en partenariat avec la communauté internationale, puisqu'il est le document central de l'État haïtien. Ce document énonce clairement l'enjeu du manque de régulation au sein du système d'éducation où la majorité des établissements échappent au contrôle de l'État. Ce problème a pour conséquence de réduire les résultats escomptés en matière de financement, qualité et accès à l'éducation. Une politique globale de gestion est vue comme nécessaire afin de « créer plus de synergie entre l'État et les autres acteurs opérant dans le secteur » (République d'Haïti, Novembre 2007, p. 67).

2.2.5 Plan d'Action pour le relèvement et le développement national d'Haïti, 2010

Le PDNA est une évaluation sectorielle des dommages, des pertes et des besoins suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010. Suite au séisme, la stratégie du gouvernement Préval et de la communauté internationale était de remettre l'administration en fonction, afin d'assurer une rentrée scolaire rapide et sécuritaire. Le gouvernement planifiait des mesures de protection telles que des transferts conditionnels et des bourses. Ces mesures visent l'accès équitable aux services.

Le PDNA affirme le rôle dominant de l'État dans la prise en charge du secteur de l'éducation afin d'atteindre la gratuité de l'enseignement fondamental en 2020 (Gouvernement d'Haïti, 2010, p. 70). Le renforcement de tous les niveaux éducatifs implique un accroissement de l'investissement public, une réforme des programmes éducatifs et un travail coopératif avec les milieux socio-économiques (Gouvernement d'Haïti, 2010, p. 70). L'accréditation des établissements d'enseignement et la révision du cadre de partenariat avec le secteur non public sont des objectifs à long terme du plan.

Observations

La proposition du PDNA pour une politique de l'emploi révisée implique autant le secteur de l'éducation que le marché du travail lui-même. La création de main-d'œuvre qualifiée vient d'une meilleure coordination entre le secteur de l'éducation et les employeurs. Ces accords avec le secteur privé afin d'optimiser l'utilisation de la main-d'œuvre et la formation des travailleurs seront bénéfiques au marché du travail (Gouvernement d'Haïti, 2010, p. 120).

2.2.6 Stratégie-pays Haïti de la Banque Interaméricaine de développement (BID), 2011-2015

Le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle (MENFP) et la Commission présidentielle sur l'éducation, ainsi que la BID ont élaboré une stratégie nationale d'éducation afin de la rendre accessible et gratuite pour tous (BID, 2011, p. 4). Le présent gouvernement Martelly a adopté cette réforme éducative. Les objectifs sont d'améliorer la demande et l'offre de l'éducation, la qualité de l'éducation de base, et la qualité de l'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle. Le renforcement institutionnel est central dans la stratégie de la BID en partenariat avec le gouvernement.

Observations

Le développement du secteur privé est aussi l'une des priorités du partenariat avec la BID, car l'investissement privé a des conséquences positives sur la création d'emploi et la réduction de la pauvreté. L'appui au secteur privé permet la création de richesse, le développement de l'économie locale et crée plus d'incitatifs à participer aux partenariats publics-privés.

Critiques des plans stratégiques

Les lacunes des plans nous offrent plusieurs voies d'intervention. Une des critiques envers le PNEF est que ce plan ne porte pas attention au marché du travail. Il a fallu attendre la Commission présidentielle et le PDNA avant de voir un lien entre la politique d'emploi et celle de l'éducation. Bien que ces plans aient été déterminés sous la présidence de René Préval, ils sont des documents clés de la réforme éducative et de la reconstruction d'Haïti, et devraient être poursuivis par le nouveau gouvernement. Le plan

de la BID encourage le développement et l'appui au secteur privé, mais le gouvernement Martelly ne fait aucun parallèle entre cette priorité et la réforme éducative qu'il poursuit.

L'approche constructiviste permet d'expliquer et de comprendre en quoi le contexte social dominant régit la réaction des acteurs en Haïti. Il faut alors se rappeler que certains de ces plans ont pris forme suite à une catastrophe naturelle ou une crise politique. Dans ces cas, la réaction première des divers acteurs en Haïti est le reflet des besoins immédiats de la société. Ceci se lie de près avec le rôle des institutions et leur capacité à former leurs intérêts selon l'environnement dans lequel elles évoluent. C'est-à-dire que dans le cas de catastrophe naturelle, les acteurs en Haïti ont établi des objectifs d'un ordre plus technique en vue de réparer les dommages et les impacts aux structures, et d'offrir les besoins immédiats de base à la population. Les bailleurs de fonds internationaux se concentrent plutôt sur l'aide humanitaire, dans une perspective d'abord et avant tout de court terme. De leur côté, les réactions du gouvernement haïtien et du secteur privé varient elles aussi selon le contexte social. En cas de crise politique par exemple, les plans stratégiques ont priorisé la stabilisation politique et sociale afin de calmer les tensions. Le contexte de transition politique de 2004 explique pourquoi la nature constitutive du plan du CCI priorisait fondamentalement des éléments politiques et ensuite mentionnait des secteurs publics tels que l'éducation.

Alors, avec entre autres la crise politique en 2004, le cyclone en 2008 et le séisme en 2010, ces plans stratégiques ont constamment dû refléter ces éléments imprévisibles. L'aide internationale a changé de cap en soutenant des projets immédiats au frais de projets de plus grande durée, qui eux visaient des changements de gouvernance ou de société profonds. En fait, la méthode de gestion axée sur les résultats régit les priorités

des bailleurs de fonds, qui vont préférer poursuivre des projets offrant des résultats rapides et mesurables, que des projets plus longs et où le progrès est difficile à évaluer. Tout compte fait, dans le contexte haïtien, la mise en place des plans stratégiques nationaux a manqué de continuité, ceci étant attribuable au contexte social et conjoncturel ayant subi les chocs de ces crises sociopolitiques et environnementales, de même qu'économiques.

2.3 Les partenariats publics-privés actuels en Haïti

Les débats politiques sur les partenariats publics-privés touchent les enjeux de l'équité d'accès et de qualité des services pour tous les jeunes et les adultes, le rôle toujours dominant que l'État devrait jouer, puis la mobilisation et la coordination des nombreuses ressources en Haïti et celles étrangères (FOCAL, Février 3-4, 2007, p.4-5). Les acteurs gouvernementaux et ceux du secteur privé sont d'accord sur l'importance de remédier à ces enjeux. Ce qu'il manque en Haïti est une vision globale commune de l'éducation qui permettra de promouvoir la collaboration des divers acteurs dans une perspective durable. Construire une telle vision est une étape préliminaire importante pour commencer la coordination entre ces deux secteurs, tout en permettant la participation de la société civile. Celle-ci représente une troisième voie clé, selon le concept d'Anthony Giddens, qui prône le rôle intermédiaire de la société civile dans la prestation de services, de manière à compléter l'État sous forme de partenariat entre le public et le privé (Internationale de l'Éducation, 2009, p. 25).

Suite aux plans du gouvernement d'Haïti et de ses partenaires, il est essentiel de présenter les partenariats publics-privés qui existent actuellement en Haïti. Ces derniers peuvent prendre diverses formes. Cependant, puisque dans les pays en développement le

secteur privé compte une multitude d'acteurs et que leurs engagements avec le public varient beaucoup, il est plus simple de faire la différence entre deux types de partenariats; les PPP contractuels et les multipartenariats (*Multi-stakeholders Partnerships in Education- MSPE*) (Internationale de l'Éducation, 2009, p. 19). La formule contractuelle est prépondérante en Haïti; dans les limites fixées par le contrat, une très large autonomie est accordée au partenaire privé qui est appelé à rendre des comptes selon des procédures et modalités prévues (Moisset, 2009, p. 11).

2.3.1 Partenariats publics-privés contractuels

Selon l'Internationale de l'Éducation, la classification de ce type de partenariat va comme suit; PPP d'infrastructures, gestion privée d'écoles publiques, sous-traitance de services éducatifs, sous-traitance de services de soutien non éducatifs, PPP pour l'innovation et la recherche, et chèques-éducation et subventions (Internationale de l'Éducation, 2009, pp. 18-19).

Un partenariat qui combine toutes ces classifications

Le Ministère de l'Éducation nationale d'Haïti a établi d'un côté la Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat (DAEPP), qui évalue et accrédite les écoles privées offrant une qualité adéquate de services, et d'un autre côté il a créé l'agence publique Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE) afin d'acheminer des fonds publics et internationaux aux institutions privées, et d'établir un lieu de dialogue sur les politiques éducatives (Wolff, Mai 2009, p. 8). Ces deux institutions sont complémentaires, le DAEPP directement relié au Ministère est cependant le seul organe actif pour l'instant en tant que gestionnaire des partenariats.

Infrastructures

En termes de services indirects, les partenariats publics-privés en Haïti financent présentement des établissements, la rénovation de salle de classe, les fournitures scolaires telles que des ordinateurs, la construction de toilettes et de cour de récréation.

Chèques-éducation

La collaboration entre les secteurs public et privé se fait sous forme de bonds ou de chèques (*vouchers*) offerts par le gouvernement, permettant aux familles d'envoyer leurs enfants à l'école privée. Certaines bourses sont créées par des entreprises et fondations privées afin de couvrir les frais de scolarité des élèves démontrant les meilleurs résultats scolaires.

2.3.2 Multipartenariats dans le domaine de l'éducation (MPE)

Les MPE font référence à « une forme de partenariat n'impliquant pas de relation contractuelle avec un avantage commercial définissable pour le fournisseur privé » (Internationale de l'Éducation, 2009, p. 19). Ce partenariat compte les sociétés multinationales qui sont engagées dans des initiatives mondiales sur l'enseignement, avec des agences de l'ONU, des institutions internationales financières et des organisations de la société civile (Internationale de l'Éducation, 2009, p. 19). Ces partenariats ont donc une envergure plus grande, si l'on considère qu'ils soutiennent des initiatives mondiales, et qu'ils impliquent des partenaires internationaux.

TiPa TiPa (Un pas à la fois)

Cette initiative a été développée en 1997 par le FOCAL avec un financement de la fondation Soros. Ce modèle fournit une éducation de qualité dans les régions rurales, en partenariat avec des parents, des officiels du MENFP, des organismes religieux et des

experts techniques des États-Unis (Euro-Trends, p. 21). Ce programme a pu rejoindre environ 15 écoles, mais n'a pas été en mesure de s'étendre de manière régionale ou nationale. Cela est attribuable au manque de financement et d'intérêt des partenaires publics et privés.

Edikasyon kle lavni, Ekla (Éducation est la clé du futur)

Ce modèle est un programme d'apprentissage accéléré présenté par la Fondation Haïtienne de l'Enseignement Privé (FOHNEP) afin d'offrir une éducation aux enfants n'étant pas en mesure d'assister à l'école formelle. Deux cycles d'éducation primaire ont été condensés en 3 niveaux et les apprentissages sont fusionnés aux apprentissages et au quotidien des enfants (selon leur travail sur les fermes, par exemple) (Euro-Trends). L'agence américaine de développement international (USAID) qui finançait cette initiative a changé d'approche, mettant ainsi fin au programme. Le prétexte était de soutenir l'appropriation du programme par le MENFP.

Éducation pour Tous

Le programme dominant de partenariat public-privé en Haïti est celui d'Éducation pour tous, survolé plus tôt, qui prend la forme d'un programme de bourses adaptables. Il vise à accroître l'accès en finançant des subventions distribuées pour les élèves aux comités de gestion des écoles non publiques accréditées, afin de subventionner les frais de scolarité et des matériels scolaires pour des enfants n'étant pas encore inscrits à l'école (Patrinos, Barrera-Osorio, & Guaqueta, 2009, p. 73). Ce projet prévoit aussi travailler avec des ONG qualifiées et des inspecteurs d'écoles afin de renforcer les capacités de gestion des écoles (Patrinos, Barrera-Osorio, & Guaqueta, 2009, p. 73).

Ces exemples de partenariats publics-privés démontrent l'importance du financement externe aux programmes locaux. Cette dépendance aux ressources externes, dans le cas d'Haïti explique aussi la présence des institutions dysfonctionnelles. Il est difficile de développer des partenariats contractuels de grande envergure puisque les institutions haïtiennes ont une faible capacité de gestion des projets. Puis les multipartenariats sont vite abandonnés si les bailleurs de fonds internationaux choisissent de modifier leurs objectifs, affectant ensuite la participation du secteur privé. Nous constatons alors que les institutions en Haïti définissent leurs intérêts et leurs actions en fonction des institutions qui les entourent; le secteur privé et l'État ne seront pas motivés à participer dans un projet sans la présence de bailleurs de fonds, car ils souhaitent avant tout partager les risques, sans avoir à contribuer unilatéralement au financement par exemple. Les partenariats-publics-privés en Haïti nécessitent donc que le secteur privé, l'État et les bailleurs de fonds aient une même vision globale.

3. Le gouvernement Martelly; où en sommes-nous quant aux initiatives passées et aux partenariats?

Suite à la présentation des plans stratégiques, managériaux et financiers du gouvernement haïtien, ainsi que des types de partenariats publics-privés, nous pouvons déterminer s'il y a un véritable changement dans le secteur de l'éducation, et si les partenariats publics-privés envisagés ou déjà en place opèrent actuellement en fonction d'une égalité des chances pour les Haïtiens. Les déclarations et les actions du gouvernement actuel nous démontrent s'il existe ou non une continuité avec les initiatives sur l'éducation qui furent promues dans le passé, et si de nouveaux partenariats sont présentés.

3.1. Déclarations présidentielles, promesses et actions

Promesses électorales

Le 2 septembre 2011, le Président de la République d'Haïti, Michel Martelly, a lancé le Programme d'éducation gratuite au Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP). L'objectif ultime du programme est d'abolir les frais de scolarité pour les familles haïtiennes et que tous les enfants soient inscrits à l'école d'ici les 5 prochaines années. Afin de financer cette initiative présidentielle, le Fonds National pour l'Éducation (FNE) a été présenté par le président le 26 mai 2011 (HaïtiLibre, 2011). Ce fond vise à mobiliser les ressources financières nécessaires à la scolarisation d'environ 1,5 million d'enfants d'ici la fin du mandat du président (HaïtiLibre, 2011). Le FNE puise ses ressources par la voie de deux contributions; des prélèvements sur chaque minute téléphonique entrante et sur les transferts d'argent entrant ou sortant d'Haïti. Ces contributions, vues par certains comme étant une taxe, devraient culminer à 360 millions de dollars américains sur 5 ans (HaïtiLibre, 2011).

Président Martelly définit cette initiative comme étant un partenariat public-privé qui devrait être élargi, et il encourage tous les secteurs du pays à participer au FNE, ce fonds étant géré par 15 membres avec l'appui du FMI, de la Banque de la République d'Haïti et de la firme internationale Price Waterhouse Cooper (HaïtiLibre, 2011).

L'enjeu pour ce programme du président Martelly est que le moyen de le financer a été dénoncé par la diaspora et les entreprises haïtiennes comme étant illégal. En fait, aucune loi n'a été passée au parlement en vue de faire approuver ces prélèvements. Le président Martelly prône que ce programme est un partenariat public-privé, par contre les grands contribuables, notamment la diaspora, n'ont pas été consultés avant sa mise en place. Il y donc manque de légitimité vis-à-vis les contribuables, expliquant leur réticence

envers les promesses du gouvernement. Les institutions privées doutent de la capacité de l'État à gérer ces fonds puisqu'il y a déjà eu des plaintes par rapport à ce que les entreprises auraient contribué, et ce que l'État affirme avoir reçu.

La gestion de ce financement atteint la légitimité des institutions bancaires haïtiennes responsables de recueillir les fonds, et nuit à la confiance de la population et la diaspora envers le gouvernement actuel. En plus, les promesses du président affirmaient que tous les enfants auraient accès à l'école gratuite dès la rentrée scolaire de 2010. La réalité est que ce programme de scolarisation universelle n'a été implanté que dans certaines communes, et requiert encore des coûts pour les familles. Les déceptions des Haïtiennes et Haïtiens sont une conséquence des promesses électorales non tenues selon l'échéance prévue. Les familles reçoivent ces délaissements de la part du gouvernement comme un abandon, cela explique certains moments d'insécurité et manifestations qui sévissent en Haïti. Il est clair que le président actuel tente de promouvoir le partenariat du FNE comme une coopération entre le secteur privé et le secteur public, en vue d'une réforme du système de financement de l'éducation et d'un renforcement des institutions. Mais en réalité, ce partenariat ne profite d'aucune légitimité aux yeux des contribuables et se voit comme leur étant imposé.

Déclaration de politique générale

D'un autre côté, la déclaration de politique générale présentée par l'ancien Premier ministre Garry Conille à l'automne 2011 fait mention de l'éducation pour tous, mais d'un intérêt plus grand, il ajoute l'importance d'« inverser l'ordre existant du contrôle de 90 pour cent du système éducatif haïtien par le secteur privé et amener l'État à prendre ses responsabilités dans ce domaine » (Conille, 2011, p. 24). Cette déclaration

place aussi comme objectif d' « appliquer une politique volontariste contraignant les acteurs du système à des résultats palpables obligatoires » (Conille, 2011, p. 24).

D'abord, la volonté d'inverser l'ordre existant du contrôle du secteur privé de l'éducation et d'en transférer les responsabilités à l'État est contradictoire puisque les fonds du FNE utilisés pour ce programme proviennent directement de contribuables externes à l'État et d'une entente avec des entreprises privées d'Haïti. L'État ne prend donc pas responsabilité complète puisqu'il tire ses fonds du secteur privé et de la diaspora.

Ensuite, la politique volontariste voulant offrir des résultats palpables sur le progrès des étudiants et du système éducatif n'est ni prometteuse, ni en lien avec les objectifs des plans stratégiques nationaux présentés par les gouvernements passés. Une politique volontariste ne peut être contraignante, encore moins dans un pays comme Haïti où l'État a peu de ressources pour imposer des sanctions lorsque les acteurs ne coopèrent pas. Effectivement, un élément qui surgit à maintes reprises à l'intérieur des plans stratégiques nationaux est de mettre en place un système de comptabilisation, de régulation et de vérification des données et des résultats. Ceci doit être une politique gouvernementale qui mandate obligatoirement les institutions à s'y contraindre, sans quoi les résultats cumulés ne peuvent refléter les réalités du système éducatif. Une politique volontariste ne présente pas de voie de succès dans un État fragile, puisque les institutions nationales et les acteurs privés sont soumis à très peu de contrôle.

Il importe de se rappeler que la faiblesse de l'appareil étatique explique le manque de ralliement de la société derrière les propositions du gouvernement. Sans la confiance des divers acteurs sociétaux, il est difficile pour le gouvernement Martelly d'imposer des

normes nouvelles telles que la politique volontariste. En fait, les normes doivent constamment être formulées, défendues et légitimées par les agents sociaux dans la sphère publique (Klotz, Lynch, 1999, p.58). Le gouvernement ne peut alors s'attendre à reprendre contrôle du secteur de l'éducation sans d'abord un renforcement des institutions et ensuite une réaffirmation des normes institutionnelles. Cela se fait plus aisément par l'appui aux institutions déjà existantes ou déjà légitimées selon la loi.

3.2 Vision et évolution des initiatives; des partenariats susceptibles de revitaliser le secteur de l'éducation?

Les déclarations du gouvernement de Martelly présentent une dizaine de projets pour le secteur de l'éducation, mais n'offrent aucune carte routière pour y arriver. La plupart de ces projets ont été établis il y a plusieurs années, mais le MENFP offrent quand même très peu d'informations sur leur structure et leurs partenaires. L'absence d'appui politique pour certains partenariats explique pourquoi la plupart d'entre eux se voient couper par les bailleurs de fonds, qui eux cherchent l'appropriation de ces projets par l'État. En observant ces initiatives, nous constatons que le gouvernement actuel d'Haïti n'a pas de vision nouvelle des partenariats publics-privés. En fait, l'unique projet que le gouvernement Martelly présente avec détail et publicise est son programme de scolarisation universelle. De ce programme nous connaissons les sources de financement, les objectifs et les échéances. Toutefois, malgré les promesses présidentielles et le début des prélèvements sur les transferts et les appels téléphoniques, les résultats ne sont pas perceptibles selon le Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Éducateurs en Haïti, qui affirme que les fonds n'ont pas atteint les écoles et les enseignants n'ont pas reçu leur salaire (Rateau, 2012).

Les projets actuels ne répondent pas aux enjeux inhérents aux failles de l'éducation, tels que la qualité et l'accès aux services puisque Martelly n'a pas adressé l'enjeu de la coordination entre ses diverses initiatives. Sans coordination sous forme de partenariat public-privé, les problèmes fondamentaux du système sont laissés à la dérive, comme cela a été le cas depuis la réforme Bernard et les inégalités continuent à persister.

De ce fait, les partenariats publics-privés ne se retrouvent pas dans les discours du ministre de l'Éducation, ni dans la déclaration de politique générale. Alors où en sommes-nous en termes de réel partenariat du secteur privé et du secteur public en vue de l'égalité des chances? Le peu de discours en faveur des partenariats publics-privés laisse voir que ces derniers sont laissés de côté par le gouvernement et ne sont pas prioritaires pour le secteur de l'éducation. Le président a pourtant rencontré la Chambre de commerce d'Haïti et offert quelques mots sur l'importance des PPP dans le secteur du commerce, mais sans plus (SignalFM, 2012).

Il est possible d'expliquer l'absence de nouvelles initiatives entre le secteur privé et le secteur public par le fait que la collaboration entre ces deux secteurs est un enjeu très politique en Haïti, où l'élite domine l'État dans plusieurs secteurs. Mettre en place des PPP d'envergure nationale est un enjeu de taille pour le gouvernement, car les institutions déjà existantes sont profondément ancrées dans l'environnement politique et sociétal d'Haïti. Puisque les institutions contraignent les préférences des élites et les choix de politiques, déraciner celles-ci ou en mettre en place de nouvelles est une tâche énorme pour l'État.

Délaisser les plans stratégiques nationaux, c'est délaisser des partenariats garants de succès

Le Cadre de Coopération intérimaire en 2004, le DSNCRP en 2007, la Commission présidentielle et le GTEF de 2008 recommandaient tous la création d'un Bureau du Partenariat, en vue de réguler et financer l'éducation privée et publique, et mentionnaient le besoin de synergie entre tous les acteurs du secteur de l'éducation. De ces recommandations en matière d'importance d'investir dans les partenariats publics-privés, aucun plan n'en ressort du gouvernement Martelly. L'abandon de ces plans stratégiques par le gouvernement Martelly va à l'encontre du discours de refondation et de reconstruction d'Haïti, méprise les initiatives pertinentes qui furent élaborées avec le secteur privé et les institutions internationales, en plus de démontrer qu'il existe encore une culture du pouvoir alimentant la rivalité avec les gouvernements précédents.

En fait, délaisser les recommandations passées signifie que le gouvernement Martelly choisit d'opter pour sa propre initiative d'éducation, laissant voir son hyperpersonnalisation du pouvoir. Il n'est pas à nier que la sphère politique haïtienne est souvent teintée d'une certaine utilisation du pouvoir qui favorise le président et ses proches. Alors, au mépris d'initiatives ayant démontré un franc succès en Haïti et dans plusieurs pays en développement, le gouvernement actuel préconise sa propre direction.

De ce fait, l'Office national de partenariat en éducation (ONAPE), cette initiative du GTEF, est un outil prometteur déjà voté au parlement qui se veut un levier pour l'égalité des chances en Haïti. Ce mécanisme vise à gérer et soutenir tous les partenariats publics-privés actuels et futurs dans le domaine de l'éducation haïtienne. Le gouvernement Martelly a la possibilité de mettre en place de manière officielle l'ONAPE. Ce faisant, il réaffirmerait la crédibilité des plans stratégiques et serait reçu avec un grand

appui par les bailleurs de fonds internationaux qui cherchent à soutenir des projets légitimes au niveau de l'État.

4. Un modèle prometteur pour un financement, une qualité et un accès durables

L'Office national de partenariat en éducation se veut un outil de gestion pour tous les partenariats entre le public et le privé. Son mandat est d'offrir un lieu de collaboration entre le MENFP et les acteurs non-publics où il est possible de; gérer les partenariats publics-privés en éducation; promouvoir la participation des acteurs non-publics dans le développement et d'implanter des politiques et programmes éducatifs (Euro-Trends, p. 19). Une telle plateforme engloberait tous les partenariats publics-privés. Ajouté à la Commission présidentielle et au plan de mise en œuvre de l'EPT, l'ONAPE souhaite donner une voix aux acteurs privés dans les discussions entourant les politiques publiques du secteur de l'éducation.

4.1 Rôle et défis de l'ONAPE

Bien que la loi voyant la création de l'ONAPE ait été votée et passée en 2007, l'Office n'a pas encore été mis en place. Ceci est attribuable soit à un manque de volonté politique du MENFP, soit à un manque de volonté des acteurs privés qui ne voudraient pas être régulés. Ceci étant dit, une réforme au sein du système de gouvernance scolaire doit poursuivre l'accréditation des écoles non-publiques, tâche qui serait entreprise par l'ONAPE.

Malgré le fait que le manque de légitimité du gouvernement décourage les fournisseurs privés à travailler avec l'État, une réforme lancée au plan national ne peut

les laisser de côté. Ceci serait un effort perdu et conserverait le statu quo du système éducatif haïtien. Le secteur privé et les bailleurs de fonds seront affectés par les décisions du gouvernement concernant une réforme éducative, c'est pourquoi il est essentiel de les impliquer afin de renforcer la légitimité du processus décisionnel. Il importe d'abord de convaincre les acteurs du secteur non public de participer au fonctionnement de l'ONAPE et à l'accréditation. En effet, il est essentiel pour les institutions de mettre en place des structures d'incitatifs afin d'encourager les divers acteurs de la société à y prendre part. Dans ce cas, l'État et l'ONAPE doivent présenter clairement des incitatifs qui pousseront le secteur privé à participer aux partenariats publics-privés de l'ONAPE.

Selon les documents sur l'Office, l'accréditation des écoles non publiques n'offre pas de bénéfices nets pour ces dernières, justifiant pourquoi l'Office n'a pas reçu tout l'appui pour sa mise en fonction. Tel qu'il se présente actuellement, le système éducatif haïtien crée des complexifications inutiles. Par exemple, les enfants fréquentant les écoles non-publiques non accréditées doivent tout de même s'enregistrer dans les écoles accréditées afin de pouvoir faire les examens officiels du Ministère (Euro-Trends, p. 18). Si toutes les écoles étaient accréditées, les enfants ne seraient pas obligés de s'inscrire dans deux établissements.

Ensuite, l'ONAPE faciliterait un plus grand contrôle sur les ONG et les organisations communautaires. Puisqu'il y a plus de 10 000 ONG en Haïti, leurs actions ne sont pas en mesure de se coordonner elles seules avec les besoins de l'État haïtien. Ces ONG internationales, nationales et ces groupes religieux sont d'importantes parties prenantes du système éducatif d'Haïti, mais aucune régulation ne leur est soumise. Le GTEF déplore notamment le fait que les ONG et les projets de coopération internationale,

bilatérale et multilatérale interviennent de manière considérable dans le secteur de l'éducation, tout en étant complètement en dehors des structures formelles du Ministère (Moisset, 2009, p. 4).

Avec l'ONAPE travaillant sous le MENFP, il y a possibilité de coordonner les ONG en s'assurant qu'il y ait non seulement synchronisation dans le matériel éducatif enseigné, mais aussi un contrôle de la qualité, des frais chargés aux étudiants, une vérification des établissements, etc. Le grand partenariat que propose l'ONAPE assure que toutes les relations entre les acteurs privés et publics seraient soumises aux mêmes normes. En fait, ceci est bénéfique pour les ONG qui ont la volonté et la perspective morale d'intervenir pour l'éducation des Haïtiens, mais qui n'ont pas tous les outils techniques et pratiques liés à l'éducation, tels que l'accès au curriculum requis. En partenariat avec le secteur public, l'imposition de régulation signifie aussi une homogénéisation et une constance dans le matériel éducatif, en faveur de l'équité des services.

Puis, l'ONAPE permettrait la gestion des transferts de compétences entre le secteur public et le secteur privé. Les partenariats publics et privés au sein des municipalités permettraient de mieux contrôler les transferts d'informations relatives à la fréquentation scolaire, la surveillance du fonctionnement des établissements scolaires (présence du personnel, heures réglementaires) et la gestion des matériels académiques. En effet, une séparation des pouvoirs entre le municipal et le national a beaucoup d'avantages puisqu'un plus petit territoire à couvrir signifie une gestion plus restreinte, fréquente et rapide des divers enjeux de chacune des communes. La décentralisation des institutions est un moyen raisonné de redonner légitimité au système de gestion des

écoles, en plus de faire participer les municipalités dans les politiques de gestion et de réformes de l'éducation. Travailler avec les municipalités, à travers l'ONAPE, permet de déterminer quelles organisations non-publiques sont présentes et souhaitent devenir partenaire avec les écoles locales. Le renforcement du système éducatif est alors effectué par plusieurs côtés; le Ministère délègue aux municipalités qui elles, délèguent aux partenaires privés, tous étant imputables les uns aux autres. Ce renforcement de la crédibilité et de la responsabilisation est ce qui permet de construire de meilleures institutions et relations entre les partenaires, ainsi que de faire participer les familles dans le développement d'un système éducation équitable.

4.1.1 Critiques de l'ONAPE

Néanmoins, certaines organisations critiquent fortement le fait que l'ONAPE tenterait de donner plus de pouvoir et de place au secteur privé et de ce fait, encouragerait l'exclusion sociale et nuirait à la régulation de la qualité de l'éducation (AlterPresse, 2007). Les opposants sont d'avis que l'ONAPE donnerait le contrôle complet de l'éducation au secteur privé s'ils encouragent les PPP. La Plate-forme des Organisations Haïtiennes de Défenses des Droits Humains et le Mouvement Démocratique Populaire font partie des organisations opposées à l'ONAPE qui souhaitent rappeler à l'État que l'éducation est à sa charge, et que le MENFP est en mesure de s'occuper du partenariat entre le public et le privé (AlterPresse, 2007).

Pourtant, la collaboration entre le privé et l'État est un objectif qui, à court terme, vise la promotion du secteur privé, mais à long terme permettrait justement à l'État de reprendre contrôle de la majorité du secteur de l'éducation. Effectivement, le fait que l'État puisse enfin imposer une régulation et un contrôle sur le secteur privé par la voie de

l'ONAPE est extrêmement bénéfique pour l'État. L'ONAPE serait chargée de contrôler les écoles privées, en les accréditant, et serait en mesure de gérer des partenariats œuvrant pour une meilleure qualité, un plus grand accès et un financement complet du système éducatif. Une fois que ces éléments sont en place et qu'il y a progrès au sein du système, l'État retrouve une légitimité dans le secteur de l'éducation et peut reprendre contrôle de sa charge puisqu'il aura déjà travaillé pour homogénéiser le système. Ceci est un résultat réaliste à long terme.

De plus, les partenariats avec le secteur privé ne signifient pas qu'il y aura privatisation de toutes les écoles. Dans la plupart des pays développés, et de plus en plus dans les pays en développement, l'État a recours au secteur privé afin de bâtir des infrastructures et de servir à titre de consultant pour la création de programmes éducatifs. Dans de telles perspectives, les acteurs privés, qu'ils soient des entreprises ou des ONG, sont amenés à participer de manière précise et temporaire sous forme contractuelle. Ils permettent de répondre au manque de fonds de l'État dans le cadre de services de construction, ou au manque d'expertise diverse dans le cas de consultations. Les partenariats publics-privés ne font donc pas référence à une gestion privée de toutes les écoles, ni même à une gestion commune du public et privé de tous les établissements. Les critiques s'opposant au contrôle total du secteur privé ont raison d'être, cependant les partenariats soutenus par un mécanisme tel que l'ONAPE n'envisagent pas du tout ces retombées.

4.1.2 Faire preuve de réalisme

En travaillant avec la Direction d'appui à l'éducation privée et du partenariat (DAEPP), qui renforce la gouvernance et la gestion de la régulation du secteur de

l'éducation, l'ONAPE contribuerait à renforcer la légitimité de l'État. Ensemble, ils peuvent alléger les inquiétudes des acteurs non-publics qui sont préoccupés par la faible structure du gouvernement.

Il est essentiel de se rappeler la responsabilité de l'État dans le domaine de l'éducation, selon la Constitution qui soutient que l'éducation est sous la charge de l'État et qu'elle doit être universelle. Il n'est pas proposé ici de diminuer le rôle de l'État ou de privatiser le secteur entier. Mais il est impossible de nier que le secteur privé occupe la majorité du secteur et ceci implique un plan réaliste qui peut être implanté immédiatement. De plus, la Constitution de 1987 reconnaît que « l'État et les Collectivités territoriales encouragent toutes les initiatives privées tendant à intensifier la campagne d'alphabétisation des masses » (Moisset, 2009, p. 17).

Il est aussi irréaliste pour le moment de proposer le démantèlement de toutes les écoles privées. Il faut plutôt réformer le système éducatif à l'aide d'outils qui existent présentement, et qui peuvent être bénéfiques en étant mieux gérés. L'État doit être le régulateur du système et doit augmenter son budget. En ce moment, seulement 9 pour cent du budget de l'État et 3 pour cent du budget venant de l'aide internationale sont accordés à l'éducation (AlterPresse, 2011). En ouvrant la voie à des partenariats publics-privés divers, les bases du système éducatif peuvent être mises en place; des écoles peuvent être rénovées, équipées et un personnel compétent peut y travailler.

4.1.3 Pourquoi pas l'ONAPE?

Comment expliquer la réticence voire même l'opposition de l'administration Martelly à la mise en place de l'ONAPE? D'abord il faut mentionner que le gouvernement Préval, ayant pourtant lancé l'initiative via la Commission présidentielle,

n'a jamais instauré l'ONAPE après le vote au parlement. L'analyse précédente laisse voir que la résistance du secteur privé et des groupes de mouvement haïtiens expliquerait la stagnation de l'ONAPE une fois votée. Sans la participation du secteur privé, Préval n'était pas en mesure d'installer l'Office de manière officielle. Par la suite, les impacts du cyclone de 2008 ont redirigé l'attention des bailleurs de fonds vers l'aide humanitaire et le gouvernement vers la stabilisation économique et sociale du pays.

De son côté, le gouvernement Martelly n'a montré aucun intérêt pour l'ONAPE à travers sa politique éducative, malgré tous les bénéfices pour le secteur de l'éducation. Dans ce cas, Martelly n'a ni su, ni voulu tenter d'harmoniser les intérêts du secteur privé, des bailleurs de fonds, du MENFP et de la société haïtienne. Dès la campagne électorale, il a présenté son initiative personnelle de scolarisation universelle, sans faire allusion à une coopération entre le secteur privé et public en termes de partenariats pour l'éducation. À vrai dire, les discours du président Martelly laissent voir une tendance vers l'hyperpersonnalisation du pouvoir, qui explique parfaitement le manque d'intérêt pour les initiatives des gouvernements précédents, et la préférence de se démarquer avec son propre programme de réforme éducative. Bien entendu, une analyse profonde de la culture du pouvoir et de sa construction dans le contexte haïtien saurait certainement en prouver davantage.

Il est cependant juste d'ajouter que le contexte de faiblesse institutionnelle en Haïti a des impacts négatifs sur la capacité de l'appareil gouvernemental à promouvoir le fonctionnement de ces institutions, et à valoriser la création de nouvelles institutions. En fait, la mise en place d'une institution vient d'un désir collectif, où il est nécessaire d'harmoniser les intérêts autrement hétérogènes des acteurs sociétaux (Bunda, Popovici,

2010, p.27). Le gouvernement Martelly n'a pas été encouragé à promouvoir l'implantation de l'ONAPE justement du à ce contexte de fragilité qui rend difficile l'harmonisation des intérêts des divers acteurs et qui n'est pas du tout propice à la mise en place de nouvelles institutions gouvernementales.

4.2 Enjeux pour l'égalité des chances

Dans le cadre des partenariats publics-privés, l'ONAPE se présente comme le meilleur outil pour atteindre l'égalité des chances scolaires, en répondant aux trois enjeux dominants; un financement durable, une meilleure qualité du système éducatif, et un accès équitable.

4.2.1 Financement durable

Les partenariats publics-privés permettent-ils de réformer le système de financement de manière à le rendre durable? En effet, il a été démontré que les partenariats publics-privés sont un outil prometteur pour un financement durable. Dans un État fragile tel qu'Haïti, la faiblesse des institutions contribue à modifier les comportements des consommateurs; dans ce cas-ci les parents doivent déboursier pour les frais de scolarité, même les parents les plus démunis. Un partenariat entre des acteurs publics et privés injecte des fonds de manière constante et plus importante. Pour assurer un développement durable, la régularité est clé et ceci peut être atteint par un financement commun.

Les acteurs du secteur privé en Haïti sont principalement des entreprises privées, des organisations non gouvernementales et des organisations religieuses. Dans le cas des ONG et des organisations religieuses ou communautaires, elles obtiennent de manière générale leur capital par des organisations internationales, des banques de développement

et des investisseurs ou fondations privées. Leurs fonds sont dédiés à des causes spécifiques puisqu'elles doivent démontrer aux bénéficiaires et aux bailleurs de fonds, une gestion axée sur les résultats. Les entreprises privées ont aussi un capital pouvant être investi au nom de la responsabilité sociale, où une part des profits est redonnée à la société afin d'investir dans le développement de la communauté. Bref, dans le cas d'un État fragile tel qu'Haïti, ces acteurs privés ont plus de moyens financiers que l'État pour investir dans des secteurs spécifiques. C'est une des principales raisons pour promouvoir les partenariats publics-privés en tant que mécanisme pouvant offrir un financement durable.

Dans une autre perspective, pour l'État, tenter de collaborer avec le secteur privé est cohérent puisqu'Haïti est bénéficiaire de milliards de dollars de la part de la communauté internationale depuis des dizaines d'années. Des partenariats existent déjà sous forme de coopération entre certains bailleurs de fonds pour l'investissement dans des projets reconnus mondialement, tels que le programme d'Éducation pour tous. Il est donc pertinent de démontrer une volonté de coopération avec des organisations non gouvernementales et des entreprises privées qui elles aussi peuvent profiter des fonds des bailleurs internationaux.

Par la voie de l'ONAPE, la multitude d'acteurs privés serait coordonnée en réseau capable de gérer avec plus d'attention et d'efficacité les capacités et les ressources de chacun. Avec un comité de gestionnaire, les fonds disponibles pour divers partenariats ont de meilleures chances d'être utilisés de manière efficace, puisqu'il y aurait moins de chevauchement entre les partenariats et les divers programmes. Ces chevauchements actuels, attribuables à la pluralité des acteurs ne se trouvant pas dans un réseau régularisé,

font en sorte que plusieurs initiatives sont plus coûteuses. Avec une meilleure répartition des projets selon les secteurs, les écoles et les programmes spécifiques, une gestion efficace du financement contribuerait à sa durabilité.

Enfin, en lien étroit avec le financement est l'enjeu de la gestion des risques. Par risque, il est entendu toute gestion des imprévus, des retombées et des résultats entourant le secteur de l'éducation. Il peut être question de la qualité des services, des infrastructures, des programmes et du curriculum de l'éducation, mais aussi des accords entre partenaires pour le financement du secteur éducatif. Dans le cadre de la gestion des risques financiers, les partenariats publics-privés viennent renforcer les responsabilités et les engagements de chaque partenaire. Les investissements du secteur public et des acteurs privés doivent être rentables et offrir des résultats positifs afin que toutes les parties prenantes soient satisfaites. Si les uns sont imputables envers les autres, aucun acteur ne veut se trouver en position de gérer des retombées négatives ou des imprévus. Donc les investissements financiers sont surveillés de plus près lorsque la gestion des risques est partagée.

4.2.3 Qualité des services

La plateforme de l'ONAPE est un outil capable d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité de tout type de services dans le secteur éducatif. La qualité de l'éducation elle-même, mais aussi du système et des infrastructures a été rapportée comme un des éléments prioritaires pour une réforme du système de l'éducation. De manière générale, impliquer divers partenaires dans un projet tend à élever les standards de chacun et les résultats encourus puisque tous ont un lien commun; celui d'être imputable envers l'autre et de partager les résultats. Cette imputabilité rend les institutions légitimes et promeut

un entrain communautaire et sociétal pour des projets. L'imputabilité contribue à bâtir la confiance entre les partenaires et les familles, contribuant à construire un projet de société essentiel pour les Haïtiens et l'État.

La qualité de l'éducation a gagné une attention particulière à travers le programme d'Éducation pour tous. Ce dernier affirme que la qualité est « un prérequis à la réalisation de l'objectif fondamental de l'équité, et l'élargissement de l'accès à l'éducation ne suffit pas en soi pour contribuer pleinement au développement des individus et de la société » (Internationale de l'Éducation, 2009, p. 31). En effet, la qualité de l'éducation a un rôle fondamental à jouer dans le taux de scolarisation et l'achèvement des années scolaires.

D'un côté, les éducateurs sont davantage interpellés par « la façon dont l'enseignement peut contribuer à la création d'une société plus juste [...] plutôt que de reproduire les structures sociales existantes » (Internationale de l'Éducation, 2009, p. 34). Ceci est aussi un discours du secteur de l'éducation haïtienne, qui maintient que la faible qualité de l'éducation est un obstacle à la réussite académique et à la qualité de vie socio-économique.

D'un point de vue pratique, les partenariats publics-privés visent l'amélioration des standards de curriculum et de programmes. En travaillant avec les partenaires publics, les acteurs du secteur privé seraient tous soumis aux exigences du gouvernement. En apportant un soutien public plus rigoureux aux écoles privées, la qualité des services serait améliorée. Les enseignants du système privé bénéficient de peu d'avantages sociaux, de faibles conditions salariales, et doivent parfois détenir plus d'un emploi afin

de subvenir à leurs besoins (Joint, 2006, p. 162). En répondant aux faibles conditions de travail du personnel éducatif, la qualité du système en son entier sera propulsée.

Donc des partenariats peuvent être coordonnés en faveur de la qualité de l'éducation, tout en reconnaissant les besoins au niveau de la gestion des services éducatifs. L'ONAPE est en mesure de gérer les partenariats afin de répondre à tous les paliers d'intervention en vue d'une qualité au sein du système éducatif.

4.2.4 Accès équitable

Lorsqu'il est question d'accès équitable, il est entendu que le système d'éducation doit offrir les mêmes possibilités et chances de scolarisation à tous. Ceci signifie qu'il ne doit pas y avoir de discrimination entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les statuts socioéconomiques, la couleur de peau, le genre et la religion, entre les âges et les capacités physiques ou psychologiques des élèves. Accroître l'accès à l'éducation est donc un enjeu majeur du système éducatif puisque nous avons déterminé que le système actuel est discriminatoire dans plusieurs de ces éléments. Les partenariats publics-privés peuvent-ils surmonter les obstacles à l'accès pour l'égalité des chances?

Selon certaines études internationales, l'éducation préscolaire contribue au développement des capacités cognitives, linguistiques, sociales et physiques requises dans l'éducation primaire (Joint, 2006, p. 166). Cependant, l'éducation préscolaire n'est pas accessible à tous les enfants, réduisant donc l'égalité des chances scolaires de ces enfants tout au long de leurs études. Avec une coordination au sein du secteur public et privé, il y a possibilité de mieux diviser les interventions des différents acteurs de la société haïtienne, en vue d'assurer une couverture équitable de la petite enfance, du niveau primaire et secondaire. Sans cette coordination, plusieurs ressources essentielles

sont mal distribuées et ne répondent pas aux besoins des enfants et des jeunes haïtiens de sorte à favoriser l'égalité pour ces derniers.

D'un autre côté, plus de 75 pour cent des établissements du réseau non public sont des écoles « borlettes », c'est-à-dire des écoles non licenciées qui échappent au contrôle de l'État, mais où sont pourtant inscrits des milliers d'enfants haïtiens (Moisset, 2009, p. 23). À l'aide d'un mécanisme tel que l'ONAPE, il serait possible de contraindre ces écoles au système de vérification de l'État, puis de déterminer quel type de partenariat public-privé serait susceptible d'améliorer ces écoles. Les écoles « borlettes » fonctionnent déjà avec le financement des parents et d'organisations non-publiques, mais en partenariat avec l'État, plus de financement pourrait être octroyé en vue de fournir des équipements et du matériel éducatif, ce qui est le plus absent des salles de classe haïtiennes.

Tout compte fait, la revitalisation du système éducatif passe par une coopération et une coordination des secteurs publics et privés, au sein d'un ONAPE fonctionnel. Ce dernier offre les dispositifs capables de gérer les dilemmes d'accès à l'éducation, en étant un mécanisme de gestion commun du privé et du public.

La capacité de l'ONAPE à répondre aux besoins de financement, de qualité et d'accès aux services d'éducation repose dans sa structure opérationnelle. Par ses organes de décision, de gestion, de consultation, et de financement, l'ONAPE réussit à rassembler les autant les petits et grands bailleurs de fonds, les opérateurs et entreprises du secteur privé, les groupes de la société civile tels que des syndicats et des associations de parents, que des représentants de banques et du gouvernement d'Haïti (Edouard, 2007, p.3-6). Cette répartition des tâches parmi divers acteurs, et la participation de la société civile à

titre de membres consultatifs et parties prenantes de l'ONAPE reflètent une synchronisation et une synergie nécessaires au progrès institutionnel haïtien.

Il y a par la voie de ce bureau de partenariat un mouvement de cohésion social, découlant de la coopération entre le secteur privé et le secteur public, tous deux appuyé par les bailleurs de fonds. Évidemment, la mise sur pied de l'ONAPE est un processus qui requiert le dynamisme des acteurs publics et privés, mais il bénéficie déjà de la légitimité parlementaire ainsi que de l'appui de divers fonctionnaires et membres du secteur de l'éducation, puisque le GTEF en a fait la recommandation. Cet appui au sein du secteur de l'éducation haïtien s'offre aussi un incitatif à la participation du secteur privé et des bailleurs de fonds, en vue de réduire les incertitudes face à la crédibilité de l'ONAPE. Avec la légitimité qui lui est accordée par son vote au parlement, l'ONAPE a déjà un élément fondamental à sa survie institutionnelle.

Conclusion

Le discours de refondation et de reconstruction qui a été vivifié depuis le séisme de janvier 2010 vise à rompre avec le passé, en transformant les attitudes et comportements de la société et de l'État d'Haïti. Le but étant de créer une Haïti nouvelle, où le développement et la croissance bénéficient à tous. Ce discours s'étend particulièrement au secteur de l'éducation qui laisse derrière trop d'Haïtiens en reproduisant les inégalités sociales, au lieu de se présenter comme le levier le plus important pour réduire la pauvreté et soulever Haïti. C'est pourquoi un programme de réforme du domaine de l'éducation, en coordonnant tous les acteurs de l'État, du secteur

privé et des bailleurs de fonds dans des partenariats public-privé cohérents est un projet légitime pour Haïti qui requiert toute notre attention.

En définitive, les partenariats publics-privés du gouvernement Martelly ne sont pas en mesure de transformer le secteur de l'éducation en vue d'une égalité des chances scolaire en Haïti. L'analyse des plans stratégiques nationaux d'Haïti ainsi que des défis et des besoins présents du secteur de l'éducation démontre le besoin d'une meilleure coordination entre les divers secteurs de l'éducation, plus de régulation des écoles et des ressources, ainsi qu'une plus grande présence de l'État dans le domaine. Quelques partenariats publics-privés sont très efficaces et portent fruit, notamment les multipartenariats qui impliquent de grandes organisations internationales, mais la réalité est que le gouvernement haïtien n'y participe pas activement. En fait, il laisse plutôt la responsabilité de gestion de ces initiatives à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales, et celles-ci prennent de facto le blâme pour les failles actuelles du système éducatif. Ces multipartenariats sont essentiels, mais ils doivent être mis en réseau avec de plus petites initiatives d'éducation.

C'est ici que l'ONAPE intervient en tant que mécanisme clé pouvant coordonner, gérer et réguler les divers partenariats, les acteurs et les initiatives du secteur de l'éducation. Par sa légitimité en tant que programme voté par le parlement, ses objectifs précis et sa structure de responsabilisation, l'ONAPE est en mesure de promouvoir un financement durable et une meilleure qualité des services éducatifs, contribuant à augmenter l'accès en vue d'une égalité des chances pour tous les Haïtiens. En offrant un lieu de partenariat pour les différents acteurs haïtiens et internationaux, le gouvernement

d'Haïti serait en mesure de retrouver sa légitimité dans la sphère de l'éducation, transformant ainsi le système d'éducation nationale.

La résistance du gouvernement actuel à mettre en place le projet de l'ONAPE s'explique par de multiples facteurs. La rivalité avec le gouvernement précédent et la réticence du secteur privé à coopérer ne peuvent être mises de côté, mais c'est davantage la culture du pouvoir qui s'est prouvée être un enjeu majeur à travers l'histoire d'Haïti. En effet, l'hypermotivisation du pouvoir politique a nui dans le passé, il ne suffit que de repenser aux dictatures haïtiennes. Dans le cas du président Michel Martelly, sa promesse électorale et son cheval de bataille ont été d'offrir l'éducation gratuite pour tous. Certains détermineront que le président veut simplement poursuivre ses propres objectifs et établir sa propre initiative de manière à se démarquer de ses prédécesseurs. Cette stratégie politique n'est pas nouvelle, et elle expliquerait aussi l'absence de suivi entre les plans stratégiques et managériaux du passé.

Cependant, il faut aussi se rappeler la réticence continue du secteur privé à s'investir dans des projets dont les bénéfices sont de plus long terme. Puis il faut mentionner les objectifs et les critères des divers bailleurs de fonds, dont l'attention est vite détournée par les crises politiques, économiques et environnementales. Ces institutions ont elles aussi des agendas qui déterminent quels types de projets devraient être financés. L'ONAPE est un grand projet de gouvernance qui demande d'énormes ressources humaines, matérielles et financières. Il se présente peut-être comme un projet à trop longue échéance pour les bailleurs de fonds. De plus, sans la demande populaire des Haïtiens pour cette initiative, les bailleurs de fonds ne sont pas sous pression pour

soutenir l'ONAPE. L'appui de la société civile est clé pour la formulation des intérêts des institutions internationales qui financent de nombreux projets sur le territoire haïtien.

Bien que certains critiquent la prépondérance des acteurs privés dans le système éducatif haïtien, nous ne pouvons nier leur contribution remarquable au secteur de l'éducation. En effet, ils ont fait preuve d'adaptabilité et d'initiative étant donné qu'ils agissent sans aide du gouvernement. Ils ont aussi prouvé être plus résistants à la fragilité de l'État (Euro-Trends, p. 28). Le gouvernement doit reconnaître les forces du secteur privé et œuvrer à en accroître ses capacités. Plusieurs entreprises haïtiennes sont développées, fructueuses et montrent un intérêt à participer au développement du pays. En travaillant de manière coordonnée, le secteur public et le secteur privé peuvent réellement reconstruire et refonder Haïti, en misant sur des objectifs communs.

Il n'y a aucun doute que la société haïtienne est en mesure de s'approprier ce mécanisme de gestion des partenariats publics-privés qu'est l'ONAPE. Tous reconnaissent le besoin d'une réforme majeure du système d'éducation d'Haïti, et qu'une telle initiative ne peut sous aucun prétexte laisser de côté le secteur privé en se faisant. L'ONAPE offre un amalgame d'outils appuyant une augmentation du financement, une meilleure qualité des services et plus d'accès à l'éducation. Les difficultés inhérentes à la société haïtienne qui bloquent la mise en place de l'ONAPE peuvent être adressées par une réaffirmation et réitération du président Martelly à participer avec le secteur privé pour des bénéfices partagés. Un tel discours trouve légitimité et cohérence dans la perspective où la construction des dynamiques institutionnelles et sociales haïtiennes naît d'abord et avant tout de l'acteur ayant le plus de pouvoir politique. En Haïti, bien que l'élite soit très puissante, son appui au président fait de ce dernier un acteur politiquement

contraignant. De ce fait, avec l'appui continu du président, l'ONAPE bénéficierait du renforcement institutionnel facilitant à sa mise en place.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons cacher qu'Haïti souffre de nombreux blocages au niveau des différents dialogues qui ont lieu sur le territoire et à l'étranger. Il existe un problème systémique social qui bloque le dialogue vers de nouveaux projets et de nouvelles idées en matière de réformes éducatives. Le colloque Haïti-Éduc'2012 est une preuve de la volonté de diffuser le discours sur la réforme éducative dans une perspective de reconstruction d'Haïti (GRAHN, 2012). Cependant, les interventions citoyennes qui y ont pris place reflètent à certains égards le cercle vicieux et le dialogue régressif de la recherche de l'option facile, et du blâme porté sur le gouvernement et l'aide internationale. Ce type de dialogue ne va pas de l'avant comme le souhaite le discours de la reconstruction du système éducatif. Cependant, ces colloques et séminaires sont des lieux cruciaux pour rassembler tous les acteurs de la société haïtienne en vue d'un dialogue productif sur l'éducation en Haïti.

Bibliographie

- ÉDIM. (Mars 2009). *De la Stabilisation et la Reconstruction au Développement. Enjeux pour Haïti, le Brésil et le Canada*. Rapport de Synthèse, ÉDIM, Université d'Ottawa, Ottawa.
- ÉDIM. (6-7 avril 2010). *Haïti Aujourd'hui, Haïti Demain: Regards Croisés*. Rapport Synthèse, ÉDIM, Université d'Ottawa, Ottawa.
- ACTE. (2010 Avril). The Haitian Project: Educating Some of the Nation's Poorest Youth. *Techniques*, 13-15.
- AlterPresse. (2011 2-Juin). *Haiti-Education: A literacy campaign for Haitians?* Consulté 2012 1-Mars sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11112>
- AlterPresse. (2007 5-Avril). *Haïti: Plusieurs associations s'opposent au vote d'une loi sur le partenariat privé/public dans l'éducation*. Consulté 2012 20-Février sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article5859>
- AlterPresse. (2011 20-Mai). *Haïti-Éducation: Martelly s'apprête à lancer son fonds pour l'éducation*. Retrieved 2012 22-Février sur AlterPresse: <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11068>
- Amuedo-Dorantes, C., Georges, A., & Pozo, S. (2010). Migration, Remittances, and Children's Schooling in Haiti. *ANNALS, AAPSS* (630), 224-244.
- Battistella, D. (2006). *Théories des Relations Internationales*. Paris: Les Presses Sciences Po.
- BID. (2011). *Haïti Stratégie-Pays 2011-2015*. Sur Banque Interaméricaine pour le Développement: <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=36603114>
- Bunda, Ramona Nicoleta, & Popovici Veronica (2010). *The Rhetoric of Neo-Institutionalism and the Quality of Formal Education. Continuity and Change*. National and Global Quality Cultures, Globalization - Today, Tomorrow, Kent Deng (Ed.), Consulté en ligne: http://cdn.intechopen.com/pdfs/12107/InTech-The_rhetoric_of_neo_institutionalism_and_the_quality_of_formal_education_continuity_and_change_national_and_global_quality_cultures.pdf
- Buteau, P., Saint-Éloi, R., & Trouillot, L. (2010). *Refonder Haïti?* Montréal: Mémoire d'Encrier.
- Buzan, B., & Hansen, L. (2009). *The Evolution of International Security Studies*. Cambridge University Press.
- Cadet, C. L. (2003). *L'Éducation dans la Perspective du DSRP Interiminaire*. Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Port-au-Prince.
- Caribbean Country Management Unit. (June 3 2009). *Annual Progress Report of the Poverty Reduction Strategy Paper and Joint IDA-IMF Staff Advisory Note*. World Bank . World Bank.
- Carlson, W. L., Désir, A., Goetz, S., Hong, S., Jones, S., & White, J. (May 2011). *The Haitian Diaspora & Education Reform in Haiti: Challenges and Recommendations*. Columbia University, School of International and Public Affairs.
- Chabbott, C. (2003). *Constructing Education for Development*. New York: Routledge.
- Clarke, M., & Feeny, S. (2007). *Education for the End of Poverty: Implementing all the Millenium Development Goals*. New York: Nova Science Publishers.
- Clément, J. B. (1979). History of Education in Haiti: 1804-1915 (First Part). *Revista de Historia de America* (87), 141-181.

Clermont, C. *Fonds pour le Développement de l'Éducation en Haïti (FODE)- Document de Discussion*. GTEF, Port-au-Prince.

Conille, G. (2011 11-Octobre). *Déclaration de Politique Générale*. Consulté 2012 22-Février sur <http://www.scribd.com/doc/68502987/Dr-GARRY-CONILLE-DECLARATION-DE-POLITIQUE-GENERALE>

Cooper, K. J. (2011 26-May). U.S., Foreign Higher Ed Institutions Unite to Help Haiti. *Diverse 9*.

Dupuy, A. (2010). Commentary Beyond the Earthquake: A Wake-Up Call for Haiti. *Latin American Perspectives*, 37 (3), 195-204.

Edouard, W. (2007). Loi créant et Organisant l'Office de Partenariat en Éducation (ONAPE). *Journal Officiel de la République d'Haïti*, 162 (102), 1-8. (January 1- March 31, 2007). *EQUIPI Haïti*. Fourteenth Quarterly Progress Report, American Institutes for Research, Education Quality Improvement Program.

Euro-Trends. (n.d.). *Study on Governance Challenges for Education in Fragile Situations- Haïti Country Report*. Sur European Union: capacity4dev.ec.europa.eu/system/.../Country_Report_-_Haïti.pdf

FOCAL. (Février 3-4, 2007). *The Role of the Private Sector in Improving Educational Outcomes in Haïti*. Conference Report, Fondation Canadienne pour les Amériques, Atlanta, Georgia.

FONHEP. *Une Éducation de Qualité à Travers un Réseau Structuré*. Rapport Annuel 2005-2006, Fondation Haïtienne de l'Enseignement Privé.

François, P. E. (2010). *Politiques Éducatives et Inégalités des Chances Scolaires en Haïti*. Haïti: Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

Gouvernement d'Haïti. (2010). *Haïti PDNA du Tremblement de Terre-Évaluation des dommages, pertes et des besoins généraux et sectoriels*. Haïti.

GRAHN (2012), *Haïti-Éduc'2012*. En ligne: <http://www.haiti-educ.org/>

GTEF. (2009 Mars). Document de Consultation: Façonnons l'Avenir. 53.

GTEF. *Plan d'Opération*. Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation, Port-au-Prince.

GTEF. (2010). *Pour un Pacte National pour l'Éducation en Haïti*. Rapport au Président de la République, Commission Éducation Haïti, Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation, Port-au-Prince.

Haiti Libre. (2011 8-Septembre). *Article- Martelly - Education*. Consulté 2012 22-Février sur Haiti - Coram Deo: <http://haiticoramdeo.blogspot.ca/2011/09/article-martelly-education.html>

HaïtiLibre. (2011 27-Mai). Haïti - Éducation : Lancement du Fonds National pour l'Éducation (FNE) par Martelly. Port-au-Prince, Haïti: Haïti Libre.

Hector, M., & Hurbon, L. (2009). *Genèse de l'État haïtien (1804-1859)*. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Heine, J., & Thompsom, A. S. (2011). *Fixing Haiti*. New York: United Nations University Press.

IAD, & FOCAL. (Novemer). *Haiti: Real Progress, Real Fragility*. Inter-American Dialogue & Canadian Foundation for the Americas. Washington, DC: IAD.

IDB. (November 2007). *IDB: Country Strategy with Haiti 2007-2011*. Inter-American Development Bank. IDB.

IDB. (May 2000). *Reforming Primary and Secondary Education in Haiti*. Inter-American Development Bank, Sustainable Development Department, Washington, DC.

Internationale de l'Éducation. (2009). *Partenariats Public-Privé dans le Domaine de l'Éducation*. Rapport d'enquête, L'Internationale de l'Éducation, Brussels.

Jean, R. (1988). *Haïti: Crise de l'Éducation et Crise du Développement*. Port-au-Prince, Haïti: Presses de l'Imprimerie des Antilles.

Joint, L.-A. (2006). *Système Éducatif et Inégalités Sociales en Haïti : Le Cas des Écoles Catholiques*. Paris: L'Harmattan.

Klotz, Audie, & Lynch, Cecelia. (1999). *Le Constructivisme Dans la Théorie des Relations Internationales*. Critique Internationale, Numéro 2, Hiver, p. 51-62.

Laguerre, P.-M. (2010). *Enseigner le Créole et le Français aux Enfants Haïtiens*. Port-au-Prince, Haïti: Organisation Internationale de la Francophonie.

Luzincourt, K., & Gulbrandson. (2010). *Education and Conflict in Haiti*. Special Report, United States Institute of Peace, Washington.

Luzincourt, K., & Gulbrandson, J. (August 2010). *Education and Conflict in Haiti*. Special Report, United States Institute of Peace, Washington, DC.

Macleod, A., Dufault, E., & Dufour, F. G. (2004). *Relations Internationales: Théories et Concepts*. (A. Éditions, Ed.) Québec.

Maguire, R. (September 2009). *Haiti After the Donors' Conference*. Special Report, United States Institute of Peace, Washington, DC.

Maguire, R. (January 7, 2010). *Prospects for Haiti's New Government*. Peace Brief, United States Institute of Peace, Washington, DC.

Moisset, J. J. (2009). *Gouvernance et Partenariat Public-Privé en Éducation en Haïti*. Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation, Port-au-Prince.

Nations Unies. (2009). *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement*. Rapport 2009, Organisation des Nations Unies, New York.

OCDE. (2010). *Suivi des Principes d'Engagement International dans les États Fragiles et les Situations Précaires - Rapport Pays 4: Haïti*. OCDE.

OECD. (2010). *Resource Flows to Fragile and Conflict-Affected States*. OECD. OECD Publishing.

OECD. (2008). *Service Delivery in Fragile Situations*. Paris.

Pamphile, L. D. (2008). *Clash of Cultures- America's Educational Strategies in Occupied Haiti, 1915-1934*. USA: University Press of America.

Patrinos, H. A., Barrera-Osorio, F., & Guaqueta, J. (2009). *The Role and Impact of Public-Private Partnerships in Education*. The World Bank. Washington: Library of Congress Cataloging-in-Publication Data.

Rateau, J. (2012 11-Janvier). *The Education Plan of President Martelly Under Fire*. Retrieved 2012 20-Février sur Canada Haiti Action Network: <http://canadahaitiaction.ca/content/education-plan-president-martelly-under-fire>

Republic of Haiti. (July 2004). *Interim Cooperation Framework 2004-2006 : Summary Report*. World Bank.

République d'Haïti. (Novembre 2007). *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2008-2020)*. République d'Haïti, Port-au-Prince.

Salmi, J. (2000). Equity and Quality in Private Education: The Haitian Paradox. *Compare*, 30 (2), 163-178.

Seitz, K. (December 2004). *Education and Conflict* . Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, Division 43, Health, Education, Social Protection. German Technical Cooperation.

SignalFM. (2012, Janvier 23). *Haïti: Les Secteurs Public et Privé Renforcent leur Coopération*. Retrieved Février 22, 2012, sur Signal FM Haiti:
http://www.signalfmhaiti.com/index.php?option=com_content&view=article&id=4345:haïti-les-secteurs-public-et-privé-renforcent-leur-coopération&catid=44:coopération

Turrent, V., & Oketch, M. (2009). Financing Universal Primary Education: An Analysis of Official Development Assistance in Fragile States. *International Journal of Educational Development* , 357-365.

UNESCO. (2000 26-28-Avril). *Cadre d'Action Éducation Pour Tous*. Consulté 2012 sur 31-janvier sur UNESCO:
http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/dakfram_fr.shtml

UNESCO. (1995-2010). *Education*. Retrieved 2012 2-Février sur UNESCO:
<http://www.unesco.org/en/efa/the-efa-movement/jomtien-1990/>

UNESCO. (2007). *Education for All by 2015, Will We Make it?* (Vol. EFA Global Monitoring Report 2008). Paris: Oxford University Press.

UNESCO. (2006). *UNESCO-Private Sector Partnerships: Making a Difference*. UNESCO, Paris.

Urio, P. (2010). *Public-Private Partnership, Success and Failure Factors for In-Transition Countries*. Maryland: University Press of America.

WEF. *Development-Driven Public-Private Partnerships in Basic Education*. Summary, World Economic Forum, Financing Development Initiative.

WEF. (Janvier 2006). *Harnessing Private Sector Capabilities to Meet Public Needs: The Potential of Partnerships to Advance Progress on Hunger, Malaria and Basic Education*. World Economic Forum, Geneva.

Wolff, L. (Mai 2009). *L'Éducation en Haïti: La voie du Progrès*. Partenariat pour la Promotion de la Réforme de l'Éducation dans les Amériques. Washington, DC: PREAL.